ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Courrier : Herault

Question écrite n° 591

Texte de la question

M Gilbert Millet expose a M le ministre des postes, des telecommunications et de l'espace la situation des services du courrier postal dans le departement de l'Herault. Dans de nombreuses communes, la population s'est accrue, de nouveaux lotissements ont ete construits, entrainant une augmentation constante du courrier. Les effectifs des preposes, et dans certains cas, les installations destinees au tri, n'ont pas suivi cette progression. Dans plusieurs bureaux, la charge des preposes est devenue difficilement tolerable : difficultes pour prendre tous les conges auxquels ils ont droit, pauses normalement prevues au cours de la journee de travail parfois difficiles a observer ; certains temps de parcours sont tels qu'ils posent parfois des problemes de securite. La tension chez le personnel s'accroit, alors que les usagers ne beneficient pas de la qualite du service public auquel ils ont droit. Cette situation prevaut dans de nombreuses communes, certains bureaux etant plus particulierement concernes, tels ceux de Lunel, Mauguio, Castelnau-le-Lez, Saint-Gely-du-Fesc, Serignan et d'autres. Des heures supplementaires accordees - parfois sous la pression de greve du personnel - ne resolvent pas les problemes qui ne peuvent trouver une solution que par la creation d'emplois de prepose au niveau du departement. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour normaliser cette situation.

Texte de la réponse

Reponse. - Le probleme souleve par l'honorable parlementaire fait l'objet d'un examen permanent par les responsables locaux. C'est ainsi que la direction departementale de la poste de l'Herault a entrepris recemment une etude a la suite de laquelle elle a decide de proceder a une operation de restructuration d'ensemble de la distribution du courrier dans les circonscriptions situees au nord de Montpellier. Elle s'est traduite notamment par la creation en novembre dernier d'un nouvel etablissement distributeur a Teyran. Cette realisation doit permettre de resoudre les difficultes rencontrees dans les bureaux de Castries et de Castelnau-le-Lez, qui ne disposent pas des superficies suffisantes pour recevoir un nombre plus important de preposes. Une fourgonnette et des cyclomoteurs ont ete affectes aux bureaux de Saint-Gely-du-Fesc et de Castelnau-le-Lez pour faire face a l'augmentation du trafic. Par ailleurs, des heures supplementaires sont octroyees des lors que des depassements de la duree hebdomadaire reglementaire du travail sont constatees. Ces moyens supplementaires permettent ainsi d'assurer un fonctionnement satisfaisant du service de la distribution postale dans ce secteur d l'Herault. Il convient egalement de souligner que les emplois indispensables sont obtenus par redeploiement des moyens entre les bureaux du departement, ce qui n'est pas toujours realisable immediatement. En tout etat de cause, la situation est suivie d'une maniere particuliere par le chef de service concerne qui s'efforce, dans le cadre d'une saine gestion, d'adapter les moyens dont il dispose au trafic.

Données clés

Auteur : M. Millet Gilbert
Circonscription : - Communiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 591

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/9/questions/QANR5L9QE591

Rubrique : Postes et telecommunications
Ministère interrogé : postes, télécommunications et espace
Ministère attributaire : postes, télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 11 juillet 1988, page 2176